

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
12x	16x	20x	24x	28x	32x						

4e Session, 8e Parlement, 29 Victoria, 1865.

BILL.

Acte pour établir une seconde division d'enregistrement dans le comté de Lotbinière

[No. 186 de 1865—1re Session.]

M. JOLY.

QUEBEC :
IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROY ET LEMIREUX,
RUE STE. URSU E.

Acte pour établir une seconde division d'enregistrement dans le comté de Lotbinière

CONSIDERANT qu'il est extrêmement difficile et dispendieux pour Préambule.
 les habitants des paroisses de St. Sylvestre, dans le comté de
 Mégantic, et de St. Giles et Ste. Agathe, dans le comté de Lotbinière,
 de se rendre aux bureaux d'enregistrement des divisions auxquelles ils
 5 appartiennent respectivement, c'est-à-dire, au bureau d'enregistrement
 du comté de Mégantic, pour la paroisse de St. Sylvestre, et au bureau
 d'enregistrement du comté de Lotbinière, pour les paroisses de St.
 Giles et Ste. Agathe; et qu'il est expédient de remédier à cet inconve-
 nient : A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement
 10 du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative du Canada, décrète
 ce qui suit

1. Depuis et après la passation du présent acte, les dites paroisses de Union de cer-
 St. Sylvestre, St. Giles et Ste. Agathe seront réunies pour les fins de taines paroiss-
 l'enregistrement seulement, et constitueront une division d'enregistre- ses
 15 ment séparée dans le comté de Lotbinière.

2. Le gouverneur établira un bureau d'enregistrement dans e⁶ Bureau d'en-
 pour les dites paroisses dans la localité la plus convenable de la division registrement
 par le présent constituée, et nommera une personne capable et compé-
 tente comme régistrateur de la division

20 3. Le bureau d'enregistrement actuellement établi dans le comté de Nom de la di-
 Lotbinière, sera appelé "bureau d'enregistrement du comté de Lotbi- vision.
 nière, division No. 1." et le bureau d'enregistrement établi par le présent
 acte sera appelé "bureau d'enregistrement du comté de Lotbinière,
 division No 2."

25 4. Le présent sera réputé acte public

Acte public.